

rapport

L'opportunité d'une candidature de Paris/Ile-de-France à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024

13 novembre 2014

Rapport préparé au nom de la commission Tourisme,
sports et loisirs **par Jean-Jacques Dret**

SOMMAIRE

- IN MEMORIAM.....	3
- REMERCIEMENTS.....	5
- INTRODUCTION.....	7
- PROLOGUE : UN SOUTIEN POPULAIRE INDISPENSABLE.....	9
- I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	11
1 – le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF)	
2 – les grands équipements sportifs	
3 – des atouts pour une candidature	
4 – des points faibles pour une candidature	
- II – ENJEUX REGIONAUX.....	18
1 - conforter le rang international de l’Ile-de-France	
2 – accélérer l’aménagement et l’équipement de l’Ile-de-France	
3 – assurer un aménagement durable de l’Ile-de-France	
4 – assurer le développement économique de l’Ile-de-France	
- III – DEFIS A RELEVER ET PISTES D’ACTION : UNE CANDIDATURE EN NOIR ET BLANC.....	22
1 – arrêter un choix et dégager des moyens financiers adéquats	
2 – évaluer les retombées économiques de façon réaliste	
3 – définir et mettre en place un mode de gouvernance cohérent et uni	
4 - contribuer à un rééquilibrage de l’espace régional	
5 – assurer la desserte des installations olympiques	
6 – améliorer les liaisons entre les sites aéroportuaires de Roissy et d’Orly avec Paris	
7 – assurer la pérennité et la reconversion des équipements	
- CONCLUSION.....	30
- BIBLIOGRAPHIE.....	32

IN MEMORIAM

Les membres de la commission du Tourisme, des sports et des loisirs dédient à la mémoire de Jean-Jacques Dret, brutalement décédé le 10 octobre 2014, ce rapport dont il terminait la préparation et qu'il aurait dû présenter en assemblée plénière du Ceser le 13 novembre 2014.

REMERCIEMENTS

M. Dret, rapporteur, tient à exprimer sa gratitude à l'ensemble des personnalités et institutions qui ont bien voulu contribuer à la préparation de ce rapport :

- M. Aloïsisio, délégué exécutif du Comité français du sport international (CFSI)
- M. Bernardi, doctorant, chargé d'enseignement en droit public à l'université de Perpignan Via Domitia.
- M. Demonchy, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
M. Rodier, responsable du département Tourisme, congrès et salons à la Chambre régionale de commerce et d'industrie Paris/Ile-de-France,
M. Hortus, chef de projet, à la Chambre régionale de commerce et d'industrie Paris/Ile-de-France.
- M. Feldzer, président du Comité régional du tourisme Paris/Ile-de-France
M. Navarro, directeur général du Comité régional du tourisme Paris/Ile-de-France
- M. Luyce, président de la Fédération Française de Natation,
M. Beurrier, vice-président délégué de la FFN, président du comité régional de natation Ile-de-France,
M. Doyez, directeur général de la FFN.
- M. Masson, président de la Fédération Française handisport
- M. Parny, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France chargé du sport et des loisirs.
- Mme Pecresse, député, présidente du groupe Mouvement Populaire au Conseil régional d'Ile-de-France.
- Mme Peuvergne, directrice de l'Institut régional de développement du sport (IRDS).

Ses remerciements vont également à l'ensemble des membres de la commission Tourisme, sports et loisirs du Ceser ainsi qu'aux membres du comité de pilotage qui l'ont épaulé et soutenu de façon constante dans sa mission :

- M. Bertet, président de la commission Tourisme, sports et loisirs,
- M. Bertail, vice-président de la commission Tourisme, sports et loisirs,
- M. Bolling, vice-président de la commission Tourisme, sports et loisirs,
- Mme Ciriegi, membre de la commission Tourisme, sports et loisirs, présidente du Comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France (CROSIF),

Il remercie également M. Depraeter, président de la commission des Transports du Ceser, pour sa contribution à la réflexion.

Il associe à ses remerciements M. Sieradzki, chargé de mission, pour sa participation active à la préparation du rapport.

INTRODUCTION

Proposer une candidature à une manifestation importante est un acte fort. C'est penser que la France est en capacité d'organiser des rencontres de niveau mondial pour les sports, la culture, l'économie avec leurs implications sur le tourisme. Neuf ans après l'échec de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2012, l'éventualité d'une nouvelle candidature pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JO) de 2024 a refait surface. Pour ne pas reproduire les erreurs de la candidature précédente, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité français du sport international (CFSI) et le ministère chargé des sports travaillent pour innover dans la proposition de candidature et donner à ces JO une dimension sociale et environnementale importante. A cet égard, la création de 12 groupes de travail, à l'un desquels participe un représentant du CESER, montre que le mouvement sportif veut se préparer pour réussir cet objectif qui pourrait participer à la relance de l'économie et de l'emploi. La place des sportifs dans la réalisation de la candidature est essentielle.

La portée des JO et leur prestige surpassent largement ceux des autres grands événements sportifs internationaux. C'est la plus grande manifestation planétaire en termes d'audience médiatique. Point de référence obligé, les Jeux réunissent tous les éléments qui permettent d'écrire la légende du sport. Au fil des générations, une lente agrégation de la mémoire collective s'est opérée autour de cette manifestation. Elle a transformé l'événement olympique en symbole de l'universalité du sport et lui a conféré une place emblématique dans l'imaginaire collectif en en faisant un moment de fraternité et d'idéal de concorde universelle.

Le sport a pris aujourd'hui avec la mondialisation des échanges, l'essor massif des réseaux d'information et de l'audiovisuel la dimension d'un véritable phénomène social. « En un peu plus d'un siècle, le sport est passé du statut de loisir aristocratique à celui d'institution mondiale, populaire et économique véritable phénomène de société ». Aujourd'hui, le champion sportif est devenu le nouveau héros des temps modernes qui incarne dans sa personne, outre des capacités extraordinaires d'effort et de dépassement de soi, un ensemble de vertus et de valeurs autour desquelles se cristallisent de nouvelles formes de rassemblement de la collectivité, achevant ainsi d'une certaine façon la démocratisation du culte des grands hommes. De nombreux exemples démontrent qu'un grand événement sportif peut unir et rassembler un pays.

À l'occasion de ses travaux sur "Quelle France dans 10 ans ?" le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a fait le constat d'un grand pessimisme des Français sur la situation de notre pays, mais aussi d'une énergie latente prête à être mobilisée. Les JO pourraient être à même de constituer un des événements majeurs susceptibles de favoriser un souffle nouveau de confiance, un véritable plan de relance économique qui profiterait majoritairement aux entreprises du pays organisateur, de vigueur, de rayonnement et de dynamisme pour Paris, pour l'Ile-de-France, pour la France, pour la population en conjuguant activités économiques, création d'emplois, notoriété et visibilité sur le plan international. Quoi de plus difficile cependant que de mettre en place une grille de lecture pertinente de l'imaginaire collectif.

Le Ceser soucieux du développement économique durable du territoire francilien a souhaité accompagner la réflexion du mouvement sportif, des élus et du monde économique. Son rapport s'inscrit dans le cadre de la démarche engagée sous l'égide du CFSI en lien étroit avec le CNOSF, le ministère chargé des sports, le mouvement sportif, les collectivités territoriales, le monde économique et la société civile, démarche qui vise à établir une vision commune concernant une possible candidature. Il est bon que cette étude d'opportunité repose sur une dynamique de concertation engagée le plus en amont possible, à tous les niveaux, et associant l'ensemble des partenaires concernés.

Le Comité international olympique (CIO) dévoilera les 8 et 9 décembre prochains à Monaco les critères de sélection qui seront retenus pour l'organisation des JO de 2024. A la lumière de ces critères, les différents acteurs concernés décideront de poursuivre ou non la réflexion sur une candidature. Si la décision de poursuivre la réflexion s'avérait positive, il conviendra alors de finaliser le projet, sa gouvernance et les financements avant une décision définitive prévue pour l'été 2015, le dépôt des candidatures pour l'organisation des JO d'été de 2024 ayant été fixé par le CIO en septembre 2015.

Il est patent que Paris et l'Ile-de-France qui bénéficient déjà d'une bonne part des équipements et des installations sportives capables d'accueillir de grandes compétitions internationales ont un avantage certain par rapport à d'autres villes et régions françaises. L'investissement à réaliser serait sans doute plus élevé et plus complexe ailleurs.

Par ailleurs, l'organisation des Jeux paralympiques est indissociable de celle des Jeux olympiques. Les sportifs en situation de handicap sont des athlètes de haut niveau qui accomplissent des performances exceptionnelles. Lors des JO de Londres 2012, la délégation française composée de 154 athlètes a obtenu 45 médailles dont 8 en or. L'accessibilité à tous des installations sportives et des établissements recevant du public sera un enjeu majeur d'un dossier de candidature. Il sera fondamental d'adopter sur ce point une démarche inclusive exemplaire.

La réussite d'une candidature ne se décrète pas. Elle résulte essentiellement d'un environnement favorable, de la qualité du dossier ainsi que de la capacité à le porter et à le « vendre ». Mais si candidature il y a, celle-ci devra aller de pair avec un projet porteur de sens en termes de développement économique, social et territorial. Pour le Ceser, l'acceptation sociale du projet et l'enthousiasme populaire seront de façon incontournable des éléments indispensables à prendre en compte afin que la France passe d'une nation de sportifs à une nation sportive.

Le présent document a comme ambition de mettre en lumière les multiples enjeux d'une candidature pour la région-capitale et d'éclairer en amont les acteurs et décideurs régionaux quant à l'incidence et à l'importance des choix qu'ils pourraient être amenés à faire. Il s'agit de pistes et d'appréciations qui visent à attirer leur attention sur un certain nombre de sujets.

PROLOGUE : UN SOUTIEN POPULAIRE INDISPENSABLE

A l'évidence, l'organisation d'une manifestation d'une telle ampleur exigera le soutien de toute la population, sa confiance et son engagement. Une candidature à l'organisation des JO devra non seulement être parfaite d'un point de vue technique et logistique mais également emporter une forte adhésion populaire et un enthousiasme collectif, en particulier de la jeunesse qui sera appelée, dans les années à venir, à porter et à faire vivre cet événement.

Il sera essentiel de faire émerger un ralliement populaire massif installé dans la durée, eu égard aux enjeux financiers du budget d'organisation, à l'impact des équipements liés aux JO en termes urbanistiques et d'aménagement du territoire régional. Pour cela, le projet devra, dès l'entrée, être porteur d'une part de sens, d'autre part de valeurs largement partagées transcendant les catégories sociales et les classes d'âge. Dans un contexte de crise économique et sociale multidimensionnelle impossible à méconnaître, le risque est grand qu'il ne soit rejeté par une partie de la population. La remarque vaut également pour le pouvoir politique et le mouvement sportif. Leur adhésion élargie à une vision d'ensemble ne pourra résulter d'un simple alignement par conformité, par défaut ou d'un *politiquement correct*. Le passage à une ambition collective devra donc devenir prépondérant à tous les niveaux et répondre à des attentes et des objectifs mobilisateurs clairement identifiés et formulés.

Les enquêtes d'opinion qui ponctuent la vie publique montrent, pour l'heure, un partage sensiblement égal entre tenants et adversaires d'un tel projet de candidature¹. Certes, les sondages peuvent être des prismes réducteurs qui suscitent des généralisations et n'apportent que des certitudes fragiles et temporaires. Il faut également se rappeler que le sentiment d'adhésion est susceptible de variations dans le temps.

Il est essentiel que s'enclenche un processus social d'appropriation du projet de candidature incarnant les aspirations profondes de la population dans son ensemble. Les comportements sociaux sont eux-mêmes étroitement associés à une multiplicité de facteurs en lien avec les évolutions du contexte économique et social dont on ne peut mésestimer les incidences à long terme sur un tel projet. Par-delà l'écume des choses et les pressions de l'actualité prolongées par l'action des médias, il convient de s'interroger en profondeur sur la véritable demande sociale réduite souvent à une opposition binaire et stéréotypée qui donne une vision univoque sur un état supposé de l'opinion. Cette question renvoie elle-même à des interrogations plus vastes sur son mode de construction.

« La question du pourquoi de l'appropriation collective est d'une autre ampleur...Elle rejoint le problème plus général de l'assentiment à la vulgate, en redisant toutefois la part d'incertitude qui reste liée à tout consensus de ce type, entre approbation manifeste ou suivisme par alignement conforme. Les tentatives d'explication des phénomènes d'acquiescement par absence de réaction contraire significative – dans les régimes de libre expression des opinions – laissent toujours l'historien démuni, réduit à avancer des hypothèses, avec le risque de surinterprétation. En tentant de saisir les logiques contradictoires des phénomènes de psychologie collective, elles s'éloignent des exigences de rigueur habituelles à la discipline. »

Pierre Laborie (directeur d'études à l'EHESS) – le chagrin et le venin – Gallimard - 2014

¹ Enquête Ipsos pour L'Équipe réalisée du 11 au 14 février 2014 – L'Équipe 4 mars 2014

Face aux ferments possibles de division sur un projet qui suscite de grandes espérances et passions, l'adhésion de la population sera d'autant plus nécessaire que la France est « un pays perpétuellement en proie aux divisions et aux chimères » de sorte que tout « s'y trouve toujours totalement remis en cause. »²

² Charles de Gaulle – Mémoires d'espoir - Le renouveau – Cité par Jean-Louis Crémieux-Brilhac dans De Gaulle, la République et la France Libre – Perrin - 2014

I – DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La planification des choix à effectuer concernant l'aménagement des infrastructures doit se faire en symbiose avec la réflexion portant sur l'emplacement des installations dédiées aux compétitions et la nécessité de disposer d'enceintes sportives déjà existantes, accessibles, dans l'optique de réduire les coûts d'investissements.

Une ville intéressée par l'organisation des JO d'été doit être en capacité d'aménager et de construire plusieurs installations sportives d'envergure conformément aux exigences formulées par le CIO dans la « *Procédure d'acceptation de candidature* ».

Ainsi, parmi les sites sportifs indispensables dont doit disposer ou s'engager à disposer une ville candidate figurent :

- un stade olympique (environ 70 000 places),
- un centre aquatique olympique (environ 18 000 places),
- un vélodrome olympique (environ 5 000 places),
- un centre olympique de tennis (environ 10 000 places).

Ces quatre sites - qui avec le Village Olympique représentent la part d'investissements la plus importante - exigent la mobilisation de moyens conséquents, ce qui doit donc être planifié dans le temps afin de ne pas alourdir la facture globale des JO.

Dans l'optique d'une nouvelle candidature pour 2024, Paris pourrait compter sur le Stade de France et ses 80 000 places ainsi que sur les sites de Roland Garros et de la future Bercy Arena. La candidature française pourrait aussi s'appuyer sur la future base nautique de Vaires-sur-Marne adaptée à la pratique du canoë-kayak et de l'aviron ainsi que sur le nouveau vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le territoire métropolitain du Grand Paris – institution effective dès le 1er janvier 2016 – devra s'engager sur la construction de sites indispensables aux JO parmi lesquels :

- un centre aquatique olympique,
- un village olympique des athlètes.

Ces deux espaces représentent, bien souvent, un coût avoisinant un milliard d'euros. Mais grâce au vélodrome de Saint-Quentin-en Yvelines, à la base nautique de Vaires sur Marne, au stade Jean Bouin, à la rénovation du Parc des princes comme du stade Roland Garros, les constructions des équipements sont en très grande partie réalisées. La présence de stades récents à Reims, Le Mans, Le Havre est aussi un acquis pour les sports collectifs.

1 - le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF)

Le fascicule « défis, projet spatial régional, objectifs » qui exprime les ambitions d'aménagement et de développement pour la région Île-de-France à l'horizon de 2030 dispose dans son chapitre 4.3 intitulé « valoriser les équipements attractifs » que :

« Les grands équipements participent à l'attractivité de la région (...) par leur rayonnement dépassant souvent les limites régionales voire nationales, ou par la qualité de leur image. Ils contribuent également à la qualité de vie des Franciliens. »

« L'implantation d'équipements et de services structurants susceptibles de contribuer au rayonnement de l'Île-de-France doit avoir un effet moteur sur le développement du territoire qui les accueille. (...) »

« L'attractivité régionale pourra également s'appuyer sur l'accueil de grands événements, comme les **Jeux Olympiques** ou une Exposition Universelle. Il reviendra alors aux acteurs de s'organiser et de conserver les capacités de réponses adéquates aux exigences de ces manifestations de grande ampleur. »

2 – les grands équipements sportifs³

Aujourd'hui, l'Île-de-France compte 4 stades de 20 000 places et plus, tous situés à Paris ou à proximité immédiate, facilement accessibles par les transports en commun, majoritairement utilisés par des clubs résidents ce qui assure leur utilisation pérenne :

- implanté à Saint-Denis dans la banlieue nord de Paris, le stade de France a été mis en service pour la Coupe du monde de football de 1998. Avec une capacité maximale d'un peu plus de 81 000 places, c'est à ce jour le plus grand stade en France. Sans club résident, conçu dès l'origine comme un stade modulable grâce à sa tribune rétractable, il accueille les matchs des équipes de France de rugby à XV et de football ainsi que des compétitions d'athlétisme. Il peut également accueillir diverses manifestations telles que concerts, spectacles, animations etc.

S'agissant du futur stade olympique, la remise à niveau du Stade de France constituerait une des options à envisager, la construction d'un autre stade olympique dont l'utilisation après les Jeux resterait hypothétique constituerait une alternative peu conforme à la notion de candidature « économe » et durable.

- Le Parc des Princes, situé dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, dispose d'une capacité maximale de 48 000 places. Consacré au football, avec comme club résident le PSG, il peut accueillir occasionnellement des matchs de rugby et des concerts. En prévision de l'Euro 2016 de football, il va faire l'objet de travaux de remise à niveau afin de porter sa capacité totale à 50 100 places, avec pour objectif à plus long terme de porter celle-ci à 60 000 places assises sous réserve de sa faisabilité technique. Le montant total des travaux est estimé à 70M€, dont environ 20M€ à la charge de la Ville de Paris. L'important dans ce projet est que les financements publics sont minoritaires.

- situé également dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, juste à côté du Parc des Princes, le stade Jean Bouin compte dans sa nouvelle configuration 20 000 places. Consacré au rugby, il a pour club résident le Stade Français et dispose de lieux d'hospitalité et de médias comme de parkings.

- Le stade Charléty implanté dans le 13^{ème} arrondissement de Paris est un complexe omnisports, comprenant un stade d'athlétisme, de football et de rugby d'une capacité plus

³ Cf. Institut régional de développement du sport (IRDS) - Dossier n° 26 - février 2014 : enjeux et stratégies autour des stades et arénas en Île-de-France.

proche des 18 000 places que des 20 000, même s'il est souvent affiché comme tel, un terrain de football, une salle omnisports (salle Charpy) de 1 500 places, des équipements spécialisées (musculature, courts de tennis, de squash...). Le stade accueille diverses compétitions (athlétisme, baseball, football...). Conçu essentiellement pour l'athlétisme, il est mal adapté au football et au rugby (notamment pour la ligue 1 et le Top 14). L'équipe féminine de football du PSG y est résidente.

En outre, sans lien direct avec le projet de candidature à l'organisation des JO de 2024, trois projets de construction de stades sont à l'étude. Deux sont consacrés au rugby : l'Arena 92 à Nanterre et le stade de la Fédération française de rugby à Ris-Orangis. Le premier atteindra les 30 000 places avec en club résident le Racing Métro 92, le second 82 000 places sans club résident mais avec un programme certain de 8 matchs annuels (tournoi des 6 nations, phases finales du championnat, les matchs d'automne). Enfin, un nouveau stade pourrait voir le jour également en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'une opération de rénovation du stade Bauer ou d'une nouvelle construction. Le Red Star (division 3) en est le club résident actuel. La candidature de la ville de Paris pourrait permettre de considérer ce stade comme l'un des lieux possibles des JO 2024. La capacité prévue serait de 20 000 places.

Par ailleurs, dans le cadre des engagements pris lors de la candidature de Paris à l'organisation des JO de 2012, le vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines vient d'être inauguré et accueillera les championnats du monde de cyclisme sur piste en 2015. Il dispose d'une capacité d'accueil de 5 000 places, qui en fait la 2ème salle francilienne après le palais omnisport de Paris-Bercy. Ce complexe abrite également un stadium de BMX, couvert et éclairé. Le centre olympique d'aviron et de canoë-kayak intégré à l'île de loisirs de Vaires-Torcy sera quant à lui opérationnel en 2017 et pourra accueillir les épreuves nautiques olympiques à l'exception de la voile. Par contre, le projet de construction d'un stade nautique olympique à Aubervilliers a connu un certain nombre de vicissitudes et est au point mort, ce qui ne surprendra pas si l'on sait le sous-équipement en nombre de bassins nécessaires à l'apprentissage obligatoire de la natation.

Le diagnostic de la situation actuelle met en lumière le potentiel d'autres équipements sportifs pour soutenir une candidature de Paris notamment : POPB, stade Roland Garros, stade Pierre de Coubertin, halle Carpentier que la ville de Paris entend moderniser, stade Yves-du-Manoir à Colombes (sous réserve d'une rénovation lourde), stade Duvauchelle à Créteil, le stade Evry Bondoufle...

La compacité du site olympique (village, centre des médias, équipements) est un des critères majeurs de sélection du CIO. Il faut toutefois articuler ce principe à l'intérêt d'inclure dans la proposition de candidature des équipements déjà existants et surtout quelques sites et équipements dans Paris intra-muros indispensables pour l'attractivité de la candidature tels que le POPB (celui-ci fait l'objet d'un programme de rénovation en profondeur destiné à augmenter sa capacité, à le rendre plus convivial et plus fonctionnel notamment pour l'accueil des personnes en situation de handicap, à organiser des événements variés), le stade Roland Garros, le Grand Palais, le Trocadéro pour le tir à l'arc etc...sans oublier quelques fleurons du patrimoine français tel que par exemple le Château de Versailles pour les épreuves équestres.

La rentabilité sociale et économique des équipements existants et à construire doit être prise en compte. Face à la multiplication de projets de création d'arénas en Ile-de-France, les risques seraient bien réels d'une offre surabondante et non viable économiquement sur le long terme, d'autant que la France ne dispose pas d'une véritable culture sportive fortement ancrée au sein de la population, contrairement à d'autres pays voisins. Au-delà d'un stade supplémentaire, le risque existe de projets non viables. Peut-être conviendrait-il de mettre en place un

« Programme Sportif Olympique » afin de limiter les financements publics et d'en optimiser l'utilisation.

3- des atouts pour une candidature

Dans le cadre d'une candidature à l'organisation des JO de 2024, Paris et l'Île-de-France disposeraient d'un certain nombre d'atouts :

- la renommée de Paris en termes de notoriété internationale

Par la richesse, la qualité et la variété de ses richesses patrimoniales et culturelles, Paris est un pôle exceptionnel de renommée mondiale. Son image est intimement liée à la mode, à la gastronomie, au luxe, à tout un art de vivre. Au travers de ce qu'on y voit, Paris est à elle seule un média, un livre dont on tourne les pages.

- un réseau de transport multimodal autoroutier, routier, ferré, fluvial et aérien dense et de tout premier plan

Les réseaux et les infrastructures de transport franciliens sont bien développés. Mais ils sont confrontés à la réduction des moyens des finances publiques soumises à des contraintes de plus en plus fortes. Il conviendra de faire preuve d'une capacité d'innovation renouvelée pour assurer la desserte de sites nouveaux, le renforcement et l'amélioration des réseaux existants. Il faudra également réfléchir à de nouveaux modes de transport plus propres et plus durables.

- le hub de Roissy CDG

2ème aéroport européen intégrant une gare TGV, 7ème aéroport du monde, avec plus de 60 millions de passagers par an, premier aéroport de correspondance d'Europe, l'aéroport international Roissy Charles-de-Gaulle dessert plus de 300 destinations à travers le monde. Il convient d'y ajouter les aéroports d'Orly et du Bourget, ce dernier étant le premier aéroport d'aviation d'affaires en Europe.

- le projet Grand Paris Express

Un premier volet en cours de réalisation porte sur la modernisation et l'extension du réseau existant. Un second volet repose sur la création de nouvelles lignes de métro automatique, le Grand Paris Express. La réalisation du Grand Paris Express aura de façon certaine un impact positif pour faciliter les déplacements liés à une telle manifestation. En conséquence, le respect du calendrier est vital, même si, à ce jour, la localisation envisagée des sites n'est pas arrêtée.

- la capacité de la France à organiser de grands événements sportifs

Il conviendra d'élaborer un dossier de candidature original, ambitieux dans ses objectifs et concret dans ses moyens, bénéficiant tout à la fois de l'expertise et de l'expérience acquises à l'occasion de l'organisation d'événements sportifs majeurs notamment : coupe du monde de football de 1998, championnats du monde d'athlétisme de 2003, coupe du monde de rugby de 2007, prochains championnats du monde de cyclisme sur piste de 2015 au vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, Eurobasket 2015, Euro 2016 de football, édition 2018 de la Ryder Cup au Golf national de Saint-Quentin-en-Yvelines ...

- des installations sportives de haut niveau

La place et le rôle de ces différents équipements devront être pris en compte dans le dossier de candidature afin de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie cohérente en lien avec le développement régional.

4 – des points faibles pour une candidature

- des liaisons Paris/aéroports inappropriées

Paris ne dispose pas, contrairement à d'autres métropoles internationales, de liaisons directes performantes avec ses aéroports. Tant la desserte de Roissy-Charles de Gaulle (CDG) que celle d'Orly par les transports publics ne se situent pas, en termes de qualité de service offert, au niveau attendu pour assurer la pleine attractivité d'une métropole mondiale comme Paris⁴.

La desserte de CDG fait l'objet depuis plus de quinze ans de nombreuses réflexions visant la création d'une desserte directe et dédiée, sous l'appellation de CDG Express. Aucun projet n'a abouti à ce jour, alors même que la desserte RER actuelle est d'une qualité médiocre, estimée comme telle par tous les voyageurs et également par les salariés travaillant sur la plate-forme aéroportuaire. La desserte routière par autobus ou par taxi est caractérisée par une fragilité du respect des temps de parcours, liée à la congestion fréquente et croissante du réseau routier d'accès à l'aéroport. Il semble, cependant, qu'une nouvelle tentative crédible soit sur le point de réunir Aéroports de Paris (ADP) et Réseau Ferré de France (RFF) pour aboutir à la réalisation de CDG Express reliant l'aéroport au cœur de Paris en 15 minutes par une liaison directe indispensable.

La desserte d'Orly, certes moins problématique, reste malgré tout marquée par l'usage de deux modes de transport et une rupture de charge supplémentaire, d'où un temps de parcours excessif pour une distance au centre-ville aussi courte. La desserte routière présente également des caractéristiques médiocres. Un prolongement de la ligne de métro n°14 jusqu'à Orly, sans constituer une desserte dédiée, aurait pour mérite de créer une liaison directe en supprimant la rupture de charge intermédiaire actuelle et de réduire le temps total de parcours.

- des capacités hôtelières insuffisantes

Le tourisme représente un atout de première importance pour le développement de l'économie francilienne et le rayonnement international de l'Île-de-France. C'est près de 75 000 entreprises, 550 000 emplois, 10% du PIB régional, 17 Mds € de retombées économiques. Aussi faut-il œuvrer sans relâche pour sensibiliser les décideurs publics aux enjeux du développement du tourisme trop souvent considéré comme un domaine d'activité secondaire et impliquer les professionnels aux enjeux d'un accueil de qualité⁵. Le développement du tourisme a l'avantage de permettre la création d'emplois de tous les niveaux, des métiers de l'exécution à des postes de direction, et pour les différentes catégories de la population, notamment les jeunes.

Le manque d'équipements hôteliers « gros porteurs » constitue un autre sujet de préoccupation. Alors que le coût élevé du foncier dans le cœur de l'agglomération limite l'offre de terrains utilisables pour des usages touristiques, le projet Grand Paris devrait offrir des opportunités de

⁴ Avis Ceser n° 2013-8 du 17 octobre 2013 « améliorer l'accessibilité terrestre aux aéroports de Roissy-Charles de Gaulle et d'Orly »

⁵ Avis Cesr n° 2009-01 du 22 janvier 2009 « le tourisme en Île-de-France : pour un accueil à la hauteur des enjeux »

développement, à proximité de Paris, de nouvelles capacités hôtelières bien desservies par des transports en commun de qualité ainsi que de plates-formes d'accueil destinées aux autocars⁶, sans oublier les taxis et les VTC.

Dans un contexte de forte concurrence internationale, il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'accueil, de l'accessibilité et des prestations proposées en Ile-de-France afin de conforter la place de Paris/Ile-de-France comme destination touristique mondiale. Cela suppose entre autres de développer, de diversifier et de renouveler tant les capacités que la qualité et la diversité des hébergements touristiques pour répondre aux attentes et aux besoins des différentes catégories de clientèle. Le déficit en chambres d'hôtel est à l'heure actuelle estimé à quelque 20 000 unités principalement dans la première et la moyenne couronne.

Il faut également rendre ses lettres de noblesse au tourisme social et familial afin d'offrir un tourisme alternatif permettant d'organiser des séjours économiques (chambres d'hôtes, campings, centres de séjour, auberges de jeunesse...) dont manque l'Ile-de-France

- des réserves foncières limitées dans le centre de l'agglomération

L'importance des surfaces nécessaires à la réalisation d'équipements pour les Jeux doit répondre à l'objectif de créer des dynamiques dans des territoires qui en ont besoin, comme ce fut le cas à Barcelone et à Londres. C'est le cas par exemple de la possibilité d'implanter un équipement olympique emblématique à Aulnay-sous-Bois sur la friche industrielle de 170 hectares suite à la fermeture des chaînes de montage automobile de l'usine PSA Peugeot Citroën comme le village olympique, le centre nautique et enfin une salle modulable. Dans le cadre des fonds européens pour la reconversion des sites industriels, la requalification de ce secteur doit devenir une priorité. L'idée d'adapter les Zones franches en ZEOP (zones économiques Olympiques Prioritaires) pourrait le cas échéant permettre des réalisations rapides.

- une qualité d'accueil pas optimale

Le renforcement de l'accueil tant par les professionnels du tourisme que par l'ensemble de la population francilienne est un point qui concerne non seulement une candidature pour les JO mais aussi de grandes opérations culturelles comme l'Exposition universelle. Cela mériterait entre autres l'organisation d'une campagne d'information à destination de la population afin que celle-ci puisse prendre la mesure des enjeux économiques et culturels de l'accueil des touristes.

La sécurité en général et celle des touristes en particulier, l'insuffisance du nombre de taxis, l'inaccessibilité des hébergements et du métro⁷ figurent parmi les principaux griefs formulés contre Paris par rapport à d'autres métropoles. L'accueil des touristes dans les aéroports est encore perfectible alors que ce sont des portes d'entrée de la France et de l'Ile-de-France. Dans ce cadre, un plan de formation aux langues étrangères, et en particulier à l'anglais, est central pour l'accueil des grands événements.

⁶ Avis Ceser n° 2011-19 du 10 novembre 2011 sur la stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs en Ile-de-France 2011-2016

⁷ Avis Ceser n° 2011-16 du 10 novembre 2011 sur la contribution à la mise en œuvre du volet transport de la loi du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Ainsi, « associée à la permanence d'une arrogance réputée séculaire, l'image convenue d'une nation douée d'une imagination débordante pour célébrer ses épopées, mais allergique aux introspections contrariantes, a pris ainsi une place de choix entre les jugements péjoratifs sur les Français et les stéréotypes francophobes, un des *marronniers* favoris d'une certaine presse anglo-saxonne. »⁸

⁸ Pierre Laborie op.cit.

II - ENJEUX REGIONAUX

La possible candidature de Paris à l'organisation des JO d'été de 2024 doit s'apprécier à un double niveau : national et régional.

Au plan national, la situation de la France est difficile : une croissance faible, un chômage important touchant près de 10% de la population active, un déficit commercial d'environ 60 Mds€, une dette qui à la fin du 2^{ème} trimestre 2014 s'élève à 2023,7 Mds€ et qui représente 95,1% du PIB⁹, un déficit public d'un peu plus de 4% du PIB, réduit de manière moins importante que prévu, avec pour objectif un retour sous la barre européenne des 3%. A cela s'ajoute un plan de 50 Mds€ d'économie à réaliser d'ici 2017. Dans ces conditions, les marges de manœuvre budgétaires apparaissent, à court et moyen terme, réduites pour l'organisation de JO d'été, sauf à courir le risque d'accroître la dette publique ainsi que celle des banques. Par ailleurs, le succès financier des JO n'est pas assuré à coup sûr. Les Jeux de Sydney en 2000 et d'Athènes en 2004 n'ont pas généré les recettes escomptées et n'ont pas eu les retombées économiques attendues.

Comme le note la Cour des Comptes, «la France n'a pas amélioré la situation relative de ses déficits publics. Sa dette publique, qui a augmenté plus que la moyenne européenne, se situe désormais au-dessus de celle-ci...Les incertitudes qui s'attachent à la réalisation des économies prévues en dépenses, ajoutées aux risques pesant sur les prévisions de recettes, rendent très fragile la trajectoire des finances publiques 2015-2017, plus particulièrement pour l'année 2015 »¹⁰.

A l'échelle régionale, le tissu économique local est fragilisé. Les inégalités et les disparités se creusent entraînant une dualisation sociale et territoriale marquée. Par ailleurs, l'effort demandé par l'État aux collectivités territoriales dans le cadre du redressement des comptes publics va entraîner entre 2014 et 2017 une perte de ressources de 11 Mds€. Cela conduira inmanquablement les collectivités territoriales à des « arbitrages douloureux entre les services rendus aux populations, y compris les plus fragiles, et une diminution massive de leurs investissements » selon l'association des maires de France (AMF). « Cette baisse des dotations, comme l'écrit l'association des Régions de France (ARF), n'ira pas sans conséquences. Pour les Régions, dont le modèle de financement est à bout de souffle, ce serait près d'un tiers d'autofinancement en moins en 3 ans. Le risque est grand que la capacité d'absorption ne se fasse qu'au prix de réductions de l'investissement »¹¹.

Face à l'ambition d'une candidature à l'organisation des JO de 2024, celle-ci devrait en tout état de cause s'inscrire inévitablement dans le projet d'aménagement régional et s'insérer ainsi dans la stratégie d'aménagement. Elle pourrait s'organiser autour de quatre lignes directrices :

1- conforter le rang international de l'Ile-de-France

L'Ile-de-France figure parmi les grandes métropoles mondiales. L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, événement sportif majeur d'envergure mondiale, pourrait permettre, dans une vision régionale cohérente, de valoriser la région capitale, d'accroître son attractivité et son rayonnement international tout en apportant une contribution à son développement économique, à sa qualité urbaine et à la structuration de son espace.

⁹ Insee – Informations rapides - 30 septembre 2014 – n° 225

¹⁰ Cour des Comptes – la situation et les perspectives des finances publiques – juin 2014

¹¹ Arf.asso.fr – Baisse des dotations de l'État : les Régions tirent la sonnette d'alarme – 29 avril 2014

On ne saurait sous-estimer la place et le rôle joués par les médias sur l'attention portée aux JO ainsi que sur la manière de les percevoir et de les apprécier. La puissance médiatique des Jeux est considérable. C'est le premier spectacle médiatique mondial. Les JO de Pékin et de Londres ont été regardés par près de 5 milliards de téléspectateurs, la cérémonie d'ouverture constituant à elle seule un évènement majeur. C'est donc une vitrine sans pareille pour la ville organisatrice.

2 - accélérer l'aménagement et l'équipement de l'Île-de-France

Les JO pourraient devenir un outil de modernisation et de rénovation urbaine en accélérant la réalisation d'un certain nombre d'équipements majeurs. L'action devra être guidée par les principes suivants :

- clarifier les responsabilités entre l'autorité qui arrête les choix et les décisions et les opérateurs chargés de les mettre en œuvre.

A ce propos, le second projet de réforme territoriale qui prévoit de diviser par deux le nombre des Régions, de supprimer les départements et de refondre la carte des intercommunalités constituera pour les années à venir une source d'incertitudes concernant l'organisation institutionnelle à chacun des niveaux des collectivités locales.

A cela s'ajoute la mise en place de la future Métropole du Grand Paris (MGP) dont la création est prévue au 1^{er} janvier 2016. Nouvel échelon pour l'action publique en Île-de-France qui regroupera 6,7 millions de Franciliens, soit plus de la moitié des habitants de la région, elle va transformer la gouvernance territoriale. Elle regroupera la Ville de Paris, les communes des trois départements de la petite couronne ainsi que les autres communes appartenant à un EPCI comprenant au moins une commune située en petite couronne. Parmi ses compétences, la MGP pourra mener des actions susceptibles de renforcer son attractivité ou encore participer à la préparation de candidatures aux grands évènements internationaux culturels, artistiques et sportifs. La question du financement de ses investissements reste toutefois à éclairer¹².

- conduire une réflexion stratégique sur les modes de relation financière entre l'État et les collectivités territoriales appelées à intervenir par le biais de concours financiers à la réalisation des équipements nécessaires à l'organisation des JO. L'État et les collectivités territoriales devraient non seulement définir le niveau des interventions qu'ils seraient disposés à prendre en charge financièrement, mais également s'engager conjointement sur des listes d'opérations afin que leurs actions se complètent et se renforcent mutuellement.

Il s'agira également pour la Région et les autres collectivités territoriales confrontées à la volonté de l'État de réduire ses dotations, de veiller à sélectionner les investissements qu'elles prendront en charge. Eu égard aux enjeux financiers, il importerait que l'État assume pleinement les financements qui lui incomberont et que les collectivités territoriales, largement dépourvues d'autonomie fiscale, puissent disposer de réelles capacités d'autofinancement.

Il paraîtrait opportun à cet égard d'étudier différents outils de financement, dont celui offert par les contrats de partenariat public-privé (PPP) nonobstant les divergences d'appréciation sur ce mode de financement, portant sur la conception architecturale, la construction de nouveaux ouvrages et la rénovation d'ouvrages existants.

¹² IAU – Note rapide N° 664 – mars 2014

Il serait impératif de réfléchir aux voies et moyens qui permettraient de mettre un frein au gigantisme et au coût démesuré des Jeux observés depuis plusieurs olympiades et qui ont atteint un apogée à Pékin en 2008 et à Sotchi en 2014. Le CIO va d'ailleurs se pencher sur cette question lors d'un séminaire prévu en décembre 2014.

- assurer le maximum d'efficacité aux investissements en mesurant leur impact socio-économique, leur contribution aux grands équilibres environnementaux et à la valorisation du cadre de vie. Ils devront être à la mesure des enjeux auxquels le territoire francilien devra répondre.

3 - assurer un aménagement durable de l'Ile-de-France

L'organisation des JO devra s'intégrer dans une stratégie nationale associant l'ensemble des acteurs concernés autour d'objectifs préservant les grands équilibres environnementaux et contribuant à améliorer la vie quotidienne des habitants. Bien entendu, l'emploi devra être au cœur des problématiques de l'action de l'État et de tous les acteurs publics et privés concernés.

Parmi la mission et le rôle du CIO décrits dans la charte de l'olympisme figure celle « d'encourager et de soutenir une approche responsable des problèmes d'environnement, de promouvoir le développement durable dans le sport et d'exiger que les Jeux Olympiques soient organisés en conséquence ». Il conviendrait donc de faire de la candidature de Paris celle de l'excellence environnementale et écologique. Des efforts devraient être réalisés pour limiter les incidences environnementales grâce notamment à la réalisation d'équipements éco-énergétiques conçus selon une démarche haute qualité environnementale (HQE) respectant des normes de performances élevées en matière de développement durable et de préservation, à l'utilisation de sources non polluantes, à l'adoption massive de moyens de transport en commun pendant la durée des JO...

La 9^{ème} Conférence mondiale sur le sport et l'environnement qui s'est tenue à Doha du 30 avril au 2 mai 2011 s'est fixée comme objectif que le sport contribue au développement durable et à la durabilité environnementale. Cela concerne aussi bien la taille, le type et l'emplacement des infrastructures que l'utilisation des sites dans le futur. Le CIO travaille également à promouvoir le développement durable et la responsabilité environnementale et fait de l'usage à long terme des sites olympiques un des critères de sélection des villes hôtes même si les considérations géopolitiques pèsent d'un poids important et prennent souvent le pas sur les aspects techniques et sportifs dans le choix.

4 – assurer le développement économique régional

Il sera essentiel d'apprécier les retombées éventuelles d'une telle candidature pour le développement économique régional. Il est en effet fondamental que le projet favorise entre autres la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, et puisse répondre à leurs attentes et à leurs besoins dans ce domaine. Il importe également qu'une politique tarifaire adaptée puisse être conçue et appliquée pour répondre aux aspirations des populations locales.

L'échelon régional constitue un territoire pertinent pour concevoir et mettre en œuvre une politique d'ensemble. Dans le cadre du projet Grand Paris, les contrats de développement territorial (CDT) en cours d'élaboration entre l'État et les collectivités territoriales vont avoir un impact fort sur le développement des territoires concernés. Or, à l'heure actuelle, aucun d'entre eux, à l'exception de celui du Bourget, n'accorde de place aux activités touristiques qui devraient largement bénéficier de l'organisation des JO. Cette situation n'est de toute façon pas à la

mesure des perspectives d'évolution du tourisme au cours des dix prochaines années. Ce sont en effet quelque 10 millions de touristes supplémentaires qui sont attendus à Paris et en Ile-de-France. Leur accueil va constituer pour les années à venir un défi nouveau auquel l'ensemble des acteurs concernés devra faire face. Il pose clairement le problème de la création et de la localisation de capacités nouvelles avec d'autant plus d'acuité que les possibilités sont extrêmement réduites dans Paris intra-muros. Il est patent que la métropole francilienne souffre d'un manque d'hôtels disposant d'une grande capacité d'accueil. Cette situation peut constituer un handicap pour l'organisation de grandes manifestations internationales.

Assurer la mobilité des visiteurs est également un élément essentiel pour l'attractivité d'une destination. Or, à Paris et en Île-de-France, nombreuses sont encore les difficultés rencontrées pour se déplacer dans de bonnes conditions. Malgré des réalisations et des progrès substantiels, des évolutions préoccupantes persistent. Dans un contexte de croissance rapide des flux touristiques, des efforts importants sont donc encore nécessaires pour répondre aux besoins de mobilité et de déplacement des visiteurs mais également des Franciliens.

*

Quoi qu'il puisse advenir de la candidature de Paris concernant l'organisation des JO, la réalisation du Grand Paris express et de liaisons directes avec les aéroports ainsi que le développement des capacités d'hébergement s'intègrent dans un projet général d'aménagement régional et devront de toute façon être entrepris afin d'équiper le territoire en équipements performants répondant aux besoins des entreprises et de la population.

Par ailleurs, la réflexion concernant la candidature pour les JO ne pourrait que gagner à être croisée avec celle se rapportant à l'organisation d'une Exposition universelle à Paris, l'un pouvant servir de miroir à l'autre. L'organisation concomitante de ces deux événements majeurs pourrait permettre en effet des économies d'échelle dans les investissements sans compter les retombées économiques avant, pendant et après ces événements.

Ces deux candidatures vont faire l'objet de calculs et de débats. Elles sont liées à des choix immédiats dans le cadre de stratégies à plus long terme. Néanmoins, une candidature à l'Exposition universelle de 2025 aurait strictement les mêmes exigences incontournables que celles décrites pour la candidature aux JO de 2024 en matière de transport, en particulier entre les sites aéroportuaires et le centre de Paris, ainsi que dans le domaine de l'hébergement.

III – DEFIS A RELEVER ET PISTES D’ACTION : UNE CANDIDATURE EN NOIR ET BLANC

Les questions économiques et financières vont se poser avec une acuité particulière surtout en période de crise. Confronté à des adaptations de fond en matière de finances publiques et de fonctionnement des territoires, l’État n’a plus aujourd’hui la capacité ni les moyens d’imposer sa volonté et d’assurer le financement d’un tel projet, difficile et ambitieux, exigeant la mobilisation de financements publics et privés d’origines multiples.

La diminution de 11 Mds€ votée par le Parlement de la dotation de l’État aux collectivités territoriales va peser lourdement sur leur budget. Cela équivaldrait pour la ville de Paris à une diminution de 200 M€ par an sur les trois prochaines années, soit, au total, 600 M€ d’ici 2017¹³.

Une candidature bien conçue pourrait être un vecteur important de développement de trois niveaux : économique, social et culturel. Cela supposera pour y parvenir de relever un certain nombre de défis majeurs et de concevoir un projet mobilisateur. Mais de nombreuses questions demeurent et devront trouver des solutions.

1 – arrêter un choix et dégager des moyens financiers adéquats

Obtenir l’organisation des JO n’aurait pas de prix, mais aura un coût. « On n’est pas candidat pour être candidat et on ne va pas aux Jeux olympiques pour bâtir des infrastructures qui dureraient trois semaines ; c’est un projet pour rassembler les Français sur la durée » comme l’indiquait Mme Valérie Fourneyron, ancienne ministre des sports.

L’engagement de la Ville de Paris, élément indispensable à une candidature, n’est pour l’heure pas totalement avéré. Cette situation risque de ne pas faciliter l’émergence et la formulation d’un projet clair de candidature. Mme Anne Hidalgo nouvellement élue maire de Paris a indiqué qu’elle « ne porte pas la candidature de Paris pour les Jeux olympiques de 2024 »¹⁴. Par ailleurs, lors d’une audition à l’Assemblée nationale organisée par la mission parlementaire sur le projet français d’Exposition universelle pour 2025, M. Jean-Louis Missika, adjoint à la maire de Paris chargé de l’urbanisme, de l’architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l’attractivité, indiquait : « il n’y a pas eu de validation par les électeurs d’une candidature de la ville de Paris à l’organisation des Jeux olympiques...La démarche de candidature à l’organisation de l’Exposition universelle...nous paraît tenir dans une enveloppe financière plus raisonnable qu’une candidature pour l’organisation des jeux olympiques¹⁵ ».

Eu égard à l’impact budgétaire et financier d’une telle manifestation, la question du financement sera au cœur du débat surtout en période de crise économique et financière. Il faudra en effet trouver des financements à la mesure d’un tel événement. A cet égard, le financement participatif (crowdfunding) pourrait offrir une piste nouvelle dans ce domaine. Il sera primordial que l’État, la Ville de Paris, la Région, les autres collectivités territoriales, les acteurs économiques s’engagent à prendre chacun sa part à la charge, l’État devant prendre une part conséquente de la charge financière. L’effort d’investissement qui serait nécessaire supposera une rigueur accrue dans les choix, une stratégie clairement définie, soutenable financièrement et cohérente dans la durée, notamment avec les objectifs du SDRIF.

¹³ Mission d’information parlementaire sur la candidature de la France à l’exposition universelle de 2025 – compte rendu n° 18 du 4 juin 2014

¹⁴ Aujourd’hui en France – 1^{er} juin 2014

¹⁵ Mission d’information parlementaire sur la candidature de la France à l’exposition universelle de 2025 – compte rendu n° 18 du 4 juin 2014

La participation de la Région ne devrait pas se faire à n'importe quel prix. Il faut être conscient que des choix et des priorités devront être arrêtés. Si le financement des investissements pris en charge par la Région devait être porté par un large recours à l'emprunt, cette situation pourrait être à l'origine d'une progression de la dette à moyen et à long terme susceptible d'entraîner un assèchement des crédits bancaires. Cela pourrait aussi se traduire par le gel d'autres investissements destinés à l'aménagement et à l'équipement de la région et répondant aux attentes plus ou moins fortes de la population. A cela s'ajoute la péréquation des financements pour laquelle la participation financière de l'Île-de-France est importante.

La candidature de Paris à l'organisation des JO de 2024 devra être accompagnée d'une étude financière approfondie des investissements nécessaires à l'organisation d'une manifestation de cette ampleur. La justification de l'accueil des JO devra prendre appui sur l'utilité et la rentabilité sociale et pas uniquement sur un calcul de rentabilité économique. Force est de constater que les estimations initiales ont jusqu'à présent toujours été largement dépassées, même à Londres. On constate de fréquents écarts entre prévisions et réalisations en raison d'une sous-évaluation quasi systématique des dépenses. Pour l'organisation des JO de Londres, quelque 9,3 milliards de livres (11,6 milliards d'euros) ont été dépensés. C'est presque quatre fois le coût prévu au moment où Londres avait été désignée en 2005. Les budgets établis initialement pour la sécurité et les cérémonies d'ouverture et de clôture ont quant à eux doublé pour atteindre 553 millions de livres (690 millions d'euros) pour la première et 81 millions de livres (101 millions d'euros) pour les secondes. Par ailleurs, les retombées économiques annoncées pendant et après les JO ne couvrent généralement que sur le long terme les investissements réalisés. Londres a su mettre à profit les JO de 2012 pour renforcer son savoir-faire et sa renommée à l'international.

Dans un contexte budgétaire contraint et difficile, la question du financement des installations nécessaires aux JO doit être posée. Est-ce aux contribuables de les financer ? Les acteurs publics doivent-ils concentrer leur action sur les installations sportives accessibles à tous permettant la pratique du plus grand nombre et donner la priorité au sport pour tous, à l'équilibre sportif du territoire et à l'accessibilité permettant de renforcer la sociabilité et d'améliorer la santé publique ? Faut-il sacrifier la réalisation d'équipements sportifs de proximité dont manque l'Île-de-France¹⁶ au profit d'équipements olympiques qui ne serviront pas ou peu aux Franciliens ?

Grâce à une stratégie à long terme associée à un programme d'investissements approprié, soutenable et bien maîtrisé, l'organisation des JO pourrait toutefois offrir la possibilité d'asseoir un renouveau de l'aménagement métropolitain s'inscrivant dans une vision territoriale à long terme de l'avenir et créant de nouvelles sources d'emplois et de développement économique au service du pays, de la région et de ses habitants. Les efforts financiers de la Région devraient alors être concentrés sur des objectifs et des équipements s'intégrant dans une vision prospective et cohérente avec les orientations du schéma directeur et irriguant en priorité des territoires en déshérence plus ou moins vastes.

Le projet d'organiser de façon quasi simultanée des JO en 2024 et une Exposition universelle en 2025 nécessiterait de clairement identifier les enjeux de chacune des deux manifestations. Reconnaissons toutefois que la présentation concomitante des deux candidatures pourrait s'avérer un atout en créant une synergie entre les investissements.

¹⁶ L'Île-de-France se situe au dernier rang des régions métropolitaines en ce qui concerne le taux d'équipement sportif pour 10 000 habitants.

A titre indicatif, le coût du dossier de candidature de « Tokyo 2020 » a été la suivante :

- 4,17 millions d'euros pour la phase de requérance,
- 59,03 millions d'euros pour la phase de candidature.

Ce budget gagnant fut le plus élevé des trois villes en concurrence pour l'obtention des JO de 2020. Ainsi, les candidatures de « Madrid 2020 » et « Istanbul 2020 » se seraient élevées respectivement entre 22,76 et 26,55 millions d'euros d'une part et 41,73 millions d'euros d'autre part.

Le coût d'un tel dossier – qui peut sembler élevé au premier abord - s'explique par la technicité de celui-ci (questionnaires de requérance, réponses à apporter dans plusieurs domaines-clés...), sa diffusion auprès des membres du CIO (édition et impression des dossiers de candidature) et sa promotion (site internet, campagne télévisée, préparation des interventions des délégations lors de réunions internationales comme « Sport Accord »...).

Dans le cadre d'une candidature française pour les JO de 2024, le montant d'un budget de candidature pourrait avoisiner 100 millions d'euros, comme l'évoquait un article de presse¹⁷.

Il faut refuser toute attitude répondant à un optimisme de commande ou de façade. Ce qui importe, c'est de mettre en lumière le bien-fondé de la démarche retenue sur le plan économique, social et financier par les seules armes de la raison et d'un point de vue argumenté. Il ne s'agit pas d'imposer mais de convaincre. Il faut avant tout inspirer une totale confiance au sein de la population, adopter une attitude réaliste, prendre la peine et le temps d'expliquer aux habitants les enjeux et de les consulter.

Les questions financières sont primordiales. Mais par-delà les coûts, ce qui apparaît important c'est que l'organisation des JO constituerait un formidable investissement sur l'avenir qui non seulement pourrait œuvrer à renforcer l'attractivité de l'Île-de-France et son rayonnement mais aussi contribuer à une meilleure qualité de vie des Franciliens, et notamment des personnes handicapées. Face aux enjeux du projet olympique, différentes possibilités existent pour assurer le financement des équipements. Là comme dans d'autres domaines, il conviendra de faire preuve d'imagination afin d'explorer des pistes nouvelles et de diminuer autant que faire se peut les financements publics comme le suggère le présent rapport.

2 – évaluer les retombées économiques de façon réaliste

Il est patent qu'organiser des JO aura un coût pour la collectivité surtout en période de crise, sans pour autant avoir l'assurance de retombées économiques certaines. Peut-on compter sur un tel évènement pour donner à court, moyen et long terme un coup de fouet à l'économie française et ses entreprises ? Si la réponse est difficile, elle mérite d'être clairement posée, notamment en ce qui concerne l'emploi.

Dans la perspective d'une possible candidature à l'organisation des JO, il convient de rester prudent quant à la contribution d'un tel évènement à l'effort de développement du pays. En ce qui concerne l'organisation de grands évènements sportifs « la décision de l'accueil est dominée par d'autres logiques que la seule dimension sportive et résulte de l'interaction complexe entre de multiples parties prenantes aux intérêts contradictoires »... et « l'évaluation de l'impact

¹⁷ Le Parisien, « Sport : 'Nous voulons les JO 2024' », 9 janvier 2014

économique et social sur les pays et villes d'accueil va être un exercice très délicat. »¹⁸ L'impact économique à court terme est incertain et doit être nuancé.

A plus long terme, les interrogations demeurent. Si l'organisation des JO s'est traduite par des réussites urbaines indéniables (réhabilitation de quartiers pour les Jeux de Barcelone et de Londres), à l'inverse des échecs patents existent (JO de 2004 à Athènes). D'un point de vue social et environnemental, l'impact des JO semble mitigé, même si le CIO s'est converti aux préoccupations de développement durable. « Tout cela pose le problème du coût d'opportunité de tels équipements : l'investissement n'aurait-il pas rapporté plus à la société s'il avait été consacré à des secteurs comme le logement, l'éducation, la santé, la culture... Au vu des résultats passés, il n'est pas certain que l'héritage tangible des grands événements sportifs soit à la hauteur des espérances. De plus, l'événement sportif devient un simple prétexte au service d'un projet plus général de modernisation urbaine et d'accès au statut de ville mondiale, ce qui ne résout pas nécessairement les problèmes sociaux les plus urgents. »¹⁹. Les calculs de retombées économiques ont souvent pour objectif de légitimer une décision politique plutôt que de démontrer une quelconque utilité sociale.

Environ un an après la fin des JO de 2012 de Londres, le Rapport UK Trade & Investment « London 2012, Delivering the economic legacy » a dressé un bilan concernant leurs retombées sur le plan économique :

Les Jeux ont impacté l'économie britannique à hauteur de 9,9 milliards de £ (12,5 Mds€) soit environ 0,7 % du PIB :

- 5,9 milliards de £ (7,4 Mds€) de ventes supplémentaires à l'exportation en lien avec les Jeux pour les entreprises britanniques ;
- 2,5 milliards de £ (3,1 Mds€) d'investissements étrangers supplémentaires en Grande-Bretagne (58% des investissements réalisés en dehors de Londres) ;
- Obtention de marchés internationaux à hauteur de 1,5 milliard de £ (1,9 Mds€).

Les entreprises britanniques (dont 2/3 de petites et moyennes entreprises) ont remporté 98% des contrats liés aux infrastructures des Jeux de Londres pour une valeur d'environ 6 milliards de £ (7,6 Mds€).

Pour la période 2004-2020, l'impact des Jeux est estimé entre 28 et 41 milliards de £ (35,5 Mds€ et 51,9 Mds€).

Les touristes présents à Londres pour les Jeux olympiques et paralympiques ont dépensé environ deux fois plus que ceux des années précédentes, soit 2,4 milliards de £ au total (3 Mds€).

Les Britanniques ont souhaité capitaliser sur l'exposition internationale que les JO offrent à un pays pour promouvoir l'attractivité de leur territoire. Ils ont positionné la Grande-Bretagne comme « the place to do business ». Les JO ont également été l'occasion pour eux de mettre en avant la performance de leurs produits, services et technologies.

Ils ont lancé une campagne intergouvernementale Great Britain, diffusée au niveau mondial, avec une concentration particulière sur les pays émergents. La campagne Great Britain, plus

¹⁸ Jean Jacques Gouguet et Jean-François Brocard – Grands événements sportifs : la nécessité d'une réévaluation – Revue Futuribles n° 401 - juillet – août 2014

¹⁹ Jean Jacques Gouguet et Jean-François Brocard – op. cit.

grande campagne de marketing international jamais réalisée par la Grande-Bretagne, a déjà apporté environ 600 millions de revenus supplémentaires au pays.

2,5 milliards de £ (3,1 Mds€) d'investissements influencés par les JO ont été effectués par des sociétés étrangères depuis septembre 2012 en Grande-Bretagne.

Les JO de Londres ont par exemple été l'occasion de créer The British Business Embassy. Les conférences et les sommets organisés en marge des Jeux ont permis aux ministres britanniques d'accueillir près de 4000 business leaders issus de 63 pays et de faire la promotion des produits, des services et de la technologie britanniques.

Depuis 2012, 120 millions de £ (152,1 Mds€) de contrats ont été signés par des entreprises britanniques avec Rio 2014 et Rio 2016. Plus de 60 contrats ont également été signés par les entreprises britanniques pour les Jeux d'hiver de Sotchi 2014 et la Coupe du Monde de football 2018.

Plusieurs secteurs devront profiter de retombées favorables avant, pendant et après les JO. Il s'agit du secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration grâce à l'afflux massif de milliers de touristes français et étrangers que drainerait l'évènement pour assister aux compétitions. Le secteur du BTP devrait également profiter de cette manne. Ce dernier point mérite d'être nuancé dans la mesure où de nombreuses infrastructures sont déjà présentes.

Aperçu des bénéfices et des coûts

	Bénéfices	Coûts
Avant les jeux	- innovation, créativité, architecture - développement et rénovation des infrastructures sportives - développement et rénovation des réseaux de transport collectif - industrie du BTP - industrie du tourisme - accessibilité des ERP - création d'emplois - promotion de la marque France - mobilisation des bénévoles et des clubs	- frais de candidature - études préparatoires - dépenses d'investissement
Pendant	- industrie du tourisme - création d'emplois - revenus issus des JO et produits dérivés - promotion de la marque France - mobilisation des bénévoles et des clubs	- dépenses opérationnelles - dépenses de sécurité - difficultés de déplacement et embouteillages - manque à gagner à cause de l'annulation d'autres événements
Après	- industrie du tourisme - accélération de l'aménagement et de l'équipement - valorisation des infrastructures - capital humain - urbanisation - réputation internationale - promotion de la marque France	- maintenance et entretien des infrastructures sportives et autres - remboursement des emprunts

D'après: « the economic impact of the olympic games »
PricewaterhouseCoopers Europe Economic Outlook – Juin 2004

Secteur grand pourvoyeur d'emplois, le tourisme qui sera généré par les JO représentera un potentiel économique important. Mais cela suppose entre autres :

- une augmentation de la capacité globale d'accueil de l'hôtellerie
- le développement de l'offre de chambres d'hôtes
- la rénovation du parc de l'hôtellerie familiale
- une amélioration de l'accueil et de l'hébergement des jeunes
- une amélioration de la circulation et du stationnement des autocars...

La qualité de l'hébergement hôtelier sera un enjeu central. La situation s'est globalement améliorée sur le plan qualitatif et quantitatif, en particulier en zone périphérique. Toutefois, des insuffisances demeurent en ce qui concerne l'hôtellerie intermédiaire et les hôtels disposant d'une grande capacité d'accueil. S'agissant de l'hôtellerie indépendante, celle-ci devra démontrer sa capacité à s'organiser pour présenter de manière anticipée une offre globale. Des marges de progression existent dans ce domaine. Il faudra également poursuivre les efforts financiers pour adapter et renforcer la formation des personnels aux métiers du tourisme.

3 – définir et mettre en place un mode de gouvernance cohérent et uni

Les partages de compétences entre l'État et les collectivités territoriales sont, de manière générale, complexes. La mise en place à compter de 2016 de la Métropole du Grand Paris rajoutera un interlocuteur et pourrait ne pas faciliter l'émergence des nécessaires cohérences entre les acteurs alors même que la mise en œuvre d'un dossier aussi ambitieux que celui des JO exige une très bonne articulation de compétences multiples. Veillons à ce que la recherche d'un nécessaire consensus entre les multiples acteurs concernés ne retarde pas les prises de décision, alors même qu'elles pourraient s'avérer urgentes, entraînant un renchérissement des coûts.

Il apparaît donc tout à fait essentiel, comme dans d'autres domaines, de clarifier les compétences institutionnelles et de concevoir un mode de gouvernance adapté permettant de renforcer les coopérations et les synergies entre le mouvement sportif et tous les acteurs publics et privés appelés à intervenir pour concevoir et réaliser les équipements et les infrastructures nécessaires. Par ailleurs, une vision stratégique de l'organisation et de la mise en œuvre des politiques est nécessaire. Il faudrait s'en tenir à deux règles : pragmatisme et efficacité.

Elle devrait s'organiser autour d'axes majeurs :

- la réalisation prioritaire d'un certain nombre d'équipements sportifs et du village olympique

Eu égard aux installations déjà existantes dont certaines devront être rénovées et aménagées, deux équipements majeurs devront être créés : un complexe aquatique et le village olympique,

Il y aura un réel enjeu à encourager la réalisation d'équipements dans une optique de développement durable et à envisager les possibilités de leur reconversion. Ce sont également de nouveaux modes d'interventions et de partenariats entre acteurs publics et acteurs privés qu'il faudrait faire émerger afin de parvenir à une mutualisation des financements.

- la création et l'amélioration des infrastructures de transport et de communication

La renommée internationale de Paris, son rayonnement culturel et son attractivité touristique mondiale constitueront autant d'atouts pour une candidature. Cela nécessite l'amélioration des réseaux de transport et l'accélération de la réalisation du Grand Paris Express. Ce projet avance à l'heure actuelle notamment avec la poursuite du tronçon Est du futur Métro ligne 15 entre Saint-Denis Pleyel et Champigny, et le prolongement du Métro ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs. D'autres projets sont à l'étude.

La mise à niveau de l'état général d'entretien du réseau francilien va nécessiter pour les années à venir des investissements importants destinés à accroître sa robustesse et sa fiabilité.

- le renforcement des hébergements de toutes natures

Il apparaît essentiel de développer les capacités, la qualité et la diversité des hébergements touristiques (tourisme d'affaires, tourisme familial, tourisme des jeunes...) afin de favoriser le développement d'une industrie touristique variée créatrice de richesses et d'emplois grâce notamment à la diversification et au renouvellement de l'offre.

- la mise en place d'espaces de rassemblement, d'échanges et de partage destinés aux publics

En tout état de cause, la désignation, dès la phase de candidature, d'un chef de file unique chargé de définir la stratégie et les formes d'action ira dans le sens des cohérences qui devront être recherchées à tous les niveaux d'organisation et de décision pour la conduite d'une opération de cette ampleur, l'objectif recherché étant de parvenir à concilier capacité de décision et vitesse d'exécution.

Dans un souci de rationalisation et de pertinence, la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) prévue dans la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) pourra constituer un espace privilégié de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales afin de définir une stratégie cohérente et partagée.

4 – contribuer à un rééquilibrage de l'espace régional

La localisation des équipements nécessaires à l'organisation des JO devra se concilier non seulement avec le critère de compacité prôné par le CIO mais également avec les impératifs de développement social et urbain arrêtés par le schéma directeur tout en contribuant à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

A ce stade de la réflexion, la non détermination *a priori* de tel ou tel site semble une condition essentielle afin d'éviter des concurrences stériles et des surenchères inutiles entre collectivités qui ne pourraient que nuire à la sérénité des débats sur l'opportunité d'une candidature française aux JO. Mais il est sûr qu'existent en Île-de-France un certain nombre de friches industrielles en cours de reconversion qui pourraient répondre aux besoins.

Le modèle d'organisation qui sera adopté concernant la localisation et l'implantation des nouvelles infrastructures nécessaires à l'organisation des JO, village et parc olympiques, centre international des médias, stade nautique olympique pour ne citer que les plus emblématiques, devra jouer un rôle d'entraînement dans la valorisation et le développement des zones concernées tout en veillant à la réduction durable des inégalités économiques, sociales et culturelles qui se sont aggravées dans l'espace régional malgré la pluralité des politiques menées dans ce domaine.

5 – assurer la desserte des installations olympiques

Les sites retenus pour accueillir les équipements devront être desservis par un réseau de transport dense complétant l'armature déjà constituée. Il pourrait s'agir soit de créer des infrastructures de transport nouvelles, soit de prolonger, soit de renforcer des offres de transport déjà existantes.

Comme à chaque Olympiade, la modernisation des réseaux de transport collectif est l'un des enjeux majeurs des organisateurs.

Ils permettent en effet de garantir le bon acheminement des athlètes sur les sites de compétition – avec notamment le principe des voies olympiques réservées – ainsi que le transport optimal des milliers de spectateurs, d'accompagnateurs et d'accrédités venus du monde entier.

Néanmoins, avec 8,5 millions de voyageurs quotidiens, les infrastructures franciliennes doivent désormais s'adapter et se moderniser afin de répondre aux besoins actuels et à venir des habitants de la future métropole du Grand Paris.

Une candidature olympique de la capitale ne nécessitera pas d'aménagement spécifique, compte-tenu de la densité du réseau actuel, mais les aménagements prévus dans le cadre du Grand Paris Express pourront indéniablement bénéficier d'un important coup d'accélérateur.

6 – améliorer les liaisons entre les sites aéroportuaires de Roissy et d'Orly avec Paris

C'est un enjeu central. L'État, Aéroports de Paris et Réseau Ferré de France viennent de créer la société CDG Express Etudes chargée de mener les études techniques d'une liaison ferroviaire directe entre Paris et l'aéroport de Roissy. Les travaux pourraient démarrer en 2017 et la liaison être opérationnelle en 2023. Il est nécessaire également que le prolongement de la ligne 14 pour assurer la desserte de l'aéroport d'Orly soit accéléré.

7 – assurer la pérennité et la reconversion des équipements

Afin d'éviter de se retrouver avec des grandes infrastructures inutiles, « des éléphants blancs », celles-ci devront être conçues en intégrant leur reconversion post-olympique, à l'instar de la démarche adoptée pour les JO de Londres.

Dès le début, certains stades avaient été prévus pour être partiellement démontables. Le stade olympique est passé de 80 000 à 54 000 places et la piscine de 17 500 à 2 500 places. L'immense centre des médias a été transformé en un nouvel espace qui abrite aujourd'hui notamment des centres de formation aux métiers du numérique.

La solution adoptée lors des JO de Londres de concevoir des équipements sportifs démontables offre une voie à explorer concernant par exemple certains équipements d'une capacité de 6 000 places particulièrement adaptée au sport féminin.

Les stades de basket et de water-polo ont entièrement disparu, faute d'usage. Ces équipements ont d'ailleurs été vendus par la suite, notamment à l'Argentine pour la salle de basket. On pourrait concevoir sur ce modèle de programmer à l'avance une revente de certains équipements au plan national comme au plan international. La conception d'équipements modulables et démontables permettra de développer des savoir-faire utiles à l'industrie française.

CONCLUSION

La mission que s'est assigné le Ceser n'était pas d'examiner tous les problèmes inhérents à l'organisation d'un événement de la taille des JO ni d'établir un programme d'action qui ne pourrait être que le fruit des discussions à venir entre l'État, le mouvement sportif, la Ville de Paris, le Conseil régional et les différents partenaires publics et privés concernés.

Dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, le Ceser a souhaité apporter dans une période marquée par des contraintes financières fortes une contribution utile à la réflexion collective engagée par les décideurs régionaux tout en s'inscrivant dans la continuité des orientations de ses travaux.

Il est clair que les dossiers des précédentes candidatures constituent autant d'exemples à méditer que de savoirs à acquérir. Ils devront être examinés avec attention afin de tirer le maximum d'enseignements utiles et de ne pas renouveler certaines erreurs commises dans le passé. L'association étroite du mouvement sportif français est une condition nécessaire à la réalisation d'un dossier de candidature.

Candidature ou pas, un certain nombre d'aménagements et d'équipements devront être réalisés au sein de l'espace régional sous l'égide des orientations définies par le schéma directeur. La candidature de Paris à l'organisation des JO pourrait permettre d'accélérer la mise en œuvre des moyens financiers, institutionnels et techniques dans de nombreux domaines permettant ainsi d'optimiser la réalisation plus rapide de l'aménagement régional en recherchant notamment la réduction des déséquilibres spatiaux et sociaux du territoire régional.

Par ailleurs, il n'y a pas lieu d'opposer une candidature aux JO et une candidature à l'Exposition universelle comme certains ont déjà été tentés de le faire. En effet, la proximité des deux événements - l'un en 2024 et l'autre en 2025 - constitue une opportunité stratégique à saisir et un défi qu'il nous appartient de relever collectivement.

Les JO nous imposent spécifiquement la construction d'un complexe aquatique qui de toute façon manque cruellement à l'Île-de-France et du village olympique ainsi que la rénovation de quelques installations existantes. L'Exposition universelle a vocation à s'installer dans de grands sites qui bénéficieront d'un regain d'intérêt, sans obligation de constructions nouvelles de grande ampleur.

Les deux projets nécessitent des investissements communs : infrastructures de transports collectifs et d'hébergement hôtelier. L'utilité de ces équipements, dont certains sont déjà programmés et financés, se justifie bien au-delà de la durée et de la fréquentation temporaires de ces deux événements. Lorsque sera retombée la ferveur des JO et de l'Exposition universelle, les millions de touristes qui viendront en Ile-de-France en bénéficieront encore et la qualité de vie des Franciliens s'en trouvera considérablement améliorée.

Dans la période difficile que traverse notre pays, il n'est pas insensé de croire en l'impact positif que pourrait avoir sur la population une double candidature aux JO et à l'Exposition universelle. Se limiter à une seule d'entre elles alors que les investissements sont pour la plupart communs - et quoiqu'il arrive indispensables - serait sans aucun doute un manque d'audace.

Mettre en exergue nos compétences et savoir-faire, notre force d'innovation, notre capacité à conduire des projets fédérateurs en matière sportive culturelle et touristique, notre ambition collective pour l'avenir pour la jeunesse et pour la création d'emplois, voilà un défi que le Ceser entend relever en soutenant avec force et confiance cette double candidature !

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie sommaire indiquée ci-après a un caractère indicatif.

- Livre blanc sur le sport - Commission des communautés européennes – juillet 2007
- Barthélemy Trimaglio – Le tourisme en Ile-de-France : pour un accueil à la hauteur des enjeux - Cesr Ile-de-France - janvier 2009
- Philippe Augier – Pour une politique gagnante des grands évènements - Rapport au Président de la République - avril 2009
- Philippe Demonchy – Le tourisme, une filière stratégique pour l'économie francilienne – CCI Paris - janvier 2010
- David Douillet - L'attractivité de la France pour l'organisation de grands évènements sportifs - Rapport au Président de la République - juillet 2010
- Bernard Depierre – Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission sur les grandes infrastructures sportives - Assemblée nationale - juillet 2010
- Jean-Michel Paumier - Quelles perspectives pour le partenariat public-privé (PPP) et autres modes de financement pour les investissements de la Région Ile-de-France - Cesr Ile-de-France - septembre 2010
- Daniel Costantini et Frédéric Besnier – Arénas 2015 - Rapport de la commission des grandes salles - 2010
- Gabriel Galland – La décision publique face aux nouveaux enjeux des stades – Mémoire de séminaire – IEP Lyon - 2010
- Arnaud Flanquart, Djamel Achache et José Carlin Pérez - Jeux olympiques en France – Réussir la prochaine candidature - Terra Nova - juillet 2011
- Philippe Demonchy – Sept conditions pour améliorer l'accueil et la mobilité des touristes en Île-de-France – CCI Paris - décembre 2011
- Kénéo – Rapport de synthèse – Les candidatures françaises aux Jeux olympiques et paralympiques – Analyse et perspectives - décembre 2012
- Kévin Bernardi – La gouvernance du CIO et l'organisation des Jeux olympiques – Mémoire de recherche de master II – Université de Perpignan - 2012
- CIO – L'olympisme en action – Le sport au service de l'humanité - juin 2013
- Jean Marc Todeschini et Dominique Bailly - Rapport d'information sur le financement des grandes infrastructures sportives - Sénat - octobre 2013
- Monique Baillot – Les grands évènements : un moteur pour la croissance économique et touristique du Grand Paris – CCI Paris Ile-de-France - octobre 2013

- Bruno Jouvence – Améliorer l'accessibilité terrestre aux aéroports de Roissy-Charles de Gaulle et d'Orly - Ceser Ile-de-France - octobre 2013
- IRDS Ile-de-France – Les Jeux olympiques vus par les Franciliens – Dossier n° 25 - janvier 2014
- IRDS Ile-de-France – Enjeux et stratégies autour des stades et arénas en Ile-de-France – Dossier n° 26 - février 2014
- Pascal Boniface – Géopolitique du sport – Armand Colin - 2014



Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr